

[illegible]

[illegible]

Modalités de dispenses d'UE:

Possibilité de dispense d'UE:

1. L'étudiant fait une demande et remplit le dossier
2. L'équipe pédagogique émet un avis favorable (ou non) à la demande de dispense
3. Validation de la demande de dispense par la CAC

UE concernées : UE26 Niveau B2 validé (TOEIC ou Cambridge)/UE27 Master 2 validé

Modalités de validation des UE :

Une deuxième session concernant les rattrapages est organisée pour chaque semestre. Lorsqu'une UE a été présentée aux deux sessions, la note de la 2ème session est retenue. (article 10)

Compensation des notes : (article 9)

UE22 "Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation" et UE24 " Intervention du kinésithérapeute en santé publique".

Les unités d'enseignement optionnelles donnent lieu à compensation entre elles dans chacun des deux cycles.

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

Modalités de validation des semestres : (article 13)

Une Commission semestrielle d'Attribution des Crédits (CAC) est mise en place dans les instituts de formation de masso-kinésithérapie. Celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement et des stages et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Passage 3A à 4A : (article 16)

Validation de S5 et S6 OU Validation des UE équivalent à 52 crédits (/60) au cours de S5 et S6. Dans ce cas, l'étudiant passe en 4A avec une dette d'UE. L'étudiant devra repasser l'intégralité des UE non validées en 3A au cours de la 4A.

Autorisation de redoublement 3A :

Si validation de 15 à 52 crédits au cours de S5 et S6 : l'étudiant est autorisé à redoubler une fois la 3A. Après avis de la CAC, l'étudiant peut être autorisé à suivre quelques UE de 4A (avec un contrat pédagogique), sans passer les évaluations relatives aux cours suivis en 4A .

L'étudiant autorisé à redoubler conserve le bénéfice des UE validées.

L'étudiant qui n'est pas admis en quatrième année après un premier redoublement peut être autorisés (après avis du conseil pédagogique) à redoubler une deuxième

Notes plancher UE15 UE16 UE17 UE19 UE20 UE21 :

Si la note obtenue dans une des épreuves est inférieure à 7, la note ne sera pas compensée par les autres épreuves constitutives de l'UE concernée. L'épreuve devra être automatiquement être repassée en session 2.